

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**AUTORITE DE REGULATION ET
D'ORGANISATION DES TRANSPORTS
ROUTIERS (AROTR)**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels*

Juin 2020

SOMMAIRE

A- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS	3
B- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	6
C- PRESENTATION SOMMAIRE D'AROTR.....	7
D- NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES.....	8
E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2019.....	9
▪ Actifs	
▪ Passifs	
▪ Produits	
▪ Charges	
F- SITUATION DES RECETTES 2019.....	12
G- NOTES EXPLICATIVE.....	13

A- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers clos le 31 décembre 2019

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'économie et des Finances, par arrêté N°00744 du 21 Décembre 2017. Nous vous présentons le présent rapport qui porte sur :

- Le contrôle des états financiers annuels, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- Les vérifications des obligations légales et réglementaires.

Nous avons procédé au contrôles des comptes en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AROTR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019 avec un total de bilan de **MRU 117 315 346** une situation nette négative de **MRU 31 952 360** le compte de résultat faisant ressortir un déficit de **MRU 84 163 409** pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les états financiers.

À notre avis, sous réserve du point soulevé dans le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé conformément aux règles et méthodes comptables Mauritaniens.

- Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Autorité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Mauritanie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

✓

Absence de fichier des immobilisations et inventaire physique

Dans notre précédent rapport, nous avions soulevé l'absence d'un support extracomptable (fichier des immobilisations) qui détaille l'exhaustivité de l'enregistrement des montants d'acquisition et retraits de la période et corrélativement d'une correcte détermination des amortissements. A ce jour nous n'avons toujours pas obtenu le fichier des immobilisations qui permet le rapprochement avec le résultat de l'inventaire physique des immobilisations auquel l'entité doit procéder annuellement.

Par conséquent, l'absence d'un tel document ne nous permet pas de valider l'existence des immobilisations présentées au bilan pour un solde s'élevant à **69 737 043 MRU** et l'évaluation correcte des amortissements cumulés dont le montant s'élève à **13 153 606 MRU** au 31 Décembre 2019.

- Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la baisse des recettes globales réalisées par rapport à l'exercice précédent soit 253 849 162 MRU pour 2018 contre 66 482 234 MRU pour 2019. Cette baisse s'explique par une diminution significative des versements des redevances douane (sur transport international des marchandises).

- Responsabilité de l'Autorité

L'Autorité est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives ; que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de la méthode comptable, ainsi que la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité du commissaire aux comptes

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes applicables en Mauritanie ; et notre responsabilité consiste à donner un avis sur la base de ces normes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-dessus.

II- VERIFICATIONS ET INFORMATION SPECIFIQUES

2-1 Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

2-2 Informations spécifiques :

En application de la loi, nous vous signalons les informations spécifiques suivantes :

- AROTR n'a pas procédé aux déclarations sociales et fiscales de la CNSS, l'ITS et l'IRF sur le loyer au titre de l'exercice 2019, conformément aux dispositions de la législation en vigueur.

Nouakchott, le 10 Juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

Doudou Fall

Expert-Comptable



B- Rapport Spécial du commissaire aux comptes exercice clos le 31 Décembre 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes en application de l'article 441 de la loi 05-2000 portant Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 439 de cette loi.

Il s'agit de conventions directes ou indirectes entre la l'autorité et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints à l'exclusion des conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREAMBLEMENT AUTORISEES

L'autorité ne dispose d'aucune convention visée par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

L'autorité ne dispose d'aucune convention visée par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Nouakchott, le 10 Juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

Doudou Fall
Expert-Comptable



C- Présentation sommaire de l'autorité

L'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers (AROTR) créée par loi n° 031-2011 du 05 juillet 2011 portant orientation et organisation des transports routiers et le décret n° 221-2011 du 22/09/2011 portant statut de l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers est une agence de droit public dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale. AROTR est placée sous l'autorité du Ministre chargé des transports routiers.

Elle est chargée d'organiser, de promouvoir et de développer les transports routiers urbains, interurbains et internationaux en étroite collaboration avec la Direction chargée des transports routiers au Ministère des transports. Elle est également chargée de la réalisation, l'organisation, la gestion, l'équipement et de l'entretien des gars routières.

Les montants des recettes collectés sont répartis conformément aux dispositions du Décret N° 2013-006/PM/2012 fixant le mode de répartition des produits, des redevances et des amendes des transports routiers comme suit :

- 50% au profit de l'AROTR plafonné au montant du budget annuel approuvé par les tutelles. Elles constituent la subvention allouée au budget de l'Autorité ;
- 5% sont destinés aux intervenants (Gendarmerie Nationale, Police, GSSR, bureau du contrôle routier auprès du Directeur des transports) et sont versés dans le compte de l'Autorité ;
- 15% sont destinés à l'appui du secteur du transport (formation, sécurité routière) et versés dans un compte ouvert au Trésor Public au nom du Directeur Général des transports routiers. Ce montant est plafonné à 4 000 000 UM par an ;
- 30% au Fonds routier.

D- Notes sur les principes comptables

1. Base de mesure et principe comptables

Pour l'élaboration de ses états financiers, AROTR a retenu comme base d'évaluation le principe comptable reposant sur le coût historique. Les principes et les méthodes comptables les plus significatifs sont les suivants :

1.1. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées au prix de revient, représenté par le prix d'acquisition augmenté des frais d'approche.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'autorité. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions usage Administratif	4%
▪ Agencements aménagements / constructions	10%
▪ Matériel de transport	25%
▪ Mobilier ; matériel de bureau et de logement	10%
▪ Matériel Informatique (ordinateurs et accessoires)	10%

1.2. Subventions d'équipements :

Les subventions d'équipement relatives à des biens amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations.

Ces subventions sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Les subventions d'équipements décidées et non encore encaissées sont constatées au niveau des subventions d'équipements.

E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2019

ACTIF	BRUT	Amort et Provisions	NET AU 31/12/2019	NET AU 31/12/2018
IMMOBILISATION INCORORELLES				
Frais immobilisées				
S/Total 2	0		0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Aménagements, et Construction	45 552 693	6 384 281	39 168 412	28 740 239
. Matériel de transport	842 000	691 500	150 500	361 000
. Matériel de bureau et informatique	8 697 097	2 119 853	6 577 244	4 700 462
. Mobilier de bureau et logement	14 645 253	3 957 972	10 687 281	10 198 134
. Autres immobilisations				
S/Total 2	69 737 043	13 153 606	56 583 437	43 999 834
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
. Dépôts et cautionnements				
S/Total 3				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	69 737 043	13 153 606	56 583 437	43 999 834
VALEURS D'EXPLOITATION				
. Stock matériel et pièces détachées				
S/Total 4	0	0	0	0
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES				
. Fournisseurs débiteurs	0	0		
. Clients et comptes rattachés	0	0		
. Etat et autres collectivités publiques	9 513 513	0	9 513 513	2 380 855
. Personnel et comptes rattachés	2 141 211		2 141 211	
. Débiteurs divers Trésor publique	24 445 511	0	24 445 511	16 105 511
. Banques	24 544 784	0	24 544 784	29 521 715
. Caisses	86 891		86 891	2 701
S/Total 5	60 731 909	0	60 731 909	48 010 783
TOTAL ACTIF CIRCULANT	130 468 952	13 153 606	117 315 346	92 010 617
TOTAUX	130 468 952	13 153 606	117 315 346	92 010 617

PASSIF	NET AU 31/12/2019	NET AU 31/12/2018
FONDS DE FINANCEMENT		
. Subventions d'équipement	67 960 613	51 010 167
. Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat	-13 443 863	-9 077 018
. Subventions d'équilibre Etat	0	0
. Report à Nouveau solde débiteur	-11 847 780	-9 165 183
. Report à Nouveau solde créditeur	9 542 078	9 542 078
RESULTATS EN ATTENTE D'AFFECTATION		
. Résultat de l'exercice (Déficit)	-84 163 409	-2 682 597
TOTAL SITUATION NETTE	-31 952 360	39 627 448
DETTES A COURT TERME		
. Fournisseurs et comptes rattachés	48 882	48 882
. Clients créateurs		
. Personnel et comptes rattachés		
. Etat et autres collectivités publiques	149 218 824	50 241 274
. Sécurité sociale		
. Banques et institutions financières		2 093 014
S/Total 2	149 267 706	52 383 170
TOTAUX	117 315 346	92 010 617

PRODUITS	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION				
. Subvention d'exploitation et d'équilibre	49 531 788		49 531 788	113 079 901
S/ Total	49 531 788		49 531 788	113 079 901
PRODUITS ET PROFITS DIVERS				
. Produits et profits divers	4 366 845		4 366 845	4 102 122
. Quote-part des subventions virées au CR				
. Reprises sur amortissement et provisions	84 163 409		84 163 409	2 682 597
. Résultat : Solde débiteur (Perte)				
S/Total	88 530 253		88 530 253	6 784 719
TOTAUX	138 062 041		138 062 041	119 864 620

CHARGES	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2019	
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION				
CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES				
. Matières et fournitures consommables				
. Achats d'approvisionnement non stockés	10 198 135		10 198 135	5 193 308
. Variation de stock				
. Charges ext. Liées à l'investissement	10 056 514		10 056 514	10 698 652
. Charges ext. Liées à l'activité	18 530 702		18 530 702	12 671 539
S/Total : Consommations intermédiaire.	38 785 351		38 785 351	28 563 498
. Charges et pertes diverses	14 130 842		14 130 842	14 345 581
. Frais de personnel	80 779 003		80 779 003	72 853 419
. Impôts et taxes				
. Dotation aux amortissements et provisions	4 366 845		4 366 845	4 102 122
. Résultat : Solde créditeur (Bénéfice)				
	99 276 690		99 276 690	91 301 122
TOTAUX	138 062 041		138 062 041	119 864 620

F- SITUATION DES RECETTES 2019

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS
 AUTORITE DE REGULATION ET D'ORGANISATION DES TRANSPORTS ROUTIERS

A- REPARTITION DES RECETTES

LIBELLE	Taux de répartition	5%	45%	50%
	Montants totaux	FORCES DE SECURITE	ETAT ¹	AROTR
Recettes réalisées en 2019	132 964 468	6 648 223	59 834 011	66 482 234
Montant payé	179 425 443	13 780 880	15 000 000	150 644 563
Reste à payer	-46 460 975	-7 132 657	44 834 011	-84 162 329

SITUATION DES RECETTES 2019

B- DETAIL DES RECETTES

LIBELLES	MONTANTS REALISES 2019	
REDEVANCES SUR TRANSPORT URBAIN DES PERSONNES	25 089 622,00	19%
REDEVANCES SUR TRANSPORT URBAINS DES MARCHANDISES	6 263 512,00	5%
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERURBAIN DES PERSONNES	37 816 765,00	28%
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERURBAINS DES MARCHANDISES	30 285 206,00	23%
REDEVANCES SUR TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES	20 958 467,00	16%
INTERNATIONAL DE PERSONN	1 550 351,00	1%
PRODUIT DES LICENCES	11 000 545,00	8%
TOTAL	132 964 468,00	

G- NOTES EXPLICATIVE

1 - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élèvent à **56 583 437 MRU** au 31 Décembre 2019 contre **43 999 834 MRU** au 31 Décembre 2018 ; soit une augmentation de **12 583 603 MRU** et se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2019</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2018</i>
Aménagements. et Construction	39 168 412	28 740 239
Matériel de transport	150 500	361 000
Matériel de bureau et informatique	6 577 244	4 700 462
Mobilier de bureau et logement	8 688 244	7 911 295
Autres immobilisations	1 999 037	2 286 839
Sous-total	56 583 437	43 999 834

NB : Les nouvelles acquisitions se détaillent comme suit :

Aménagement et construction des gares	12 203 883
Acquisition de matériels informatique	2 746 492
Acquisition de matériels de Bureau	2 000 072
Total	16 950 447

NOTE 2 : VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à **58 590 698 MRU** contre **48 010 783 MRU** au 31 décembre 2018 soit une augmentation de **12 721 126 MRU** présenté comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2019</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2018</i>
Etat et autres collectivités publiques	9 513 513	2 380 855
Débiteurs divers Trésor publique	24 445 511	16 105 511
Personnel et compte rattachés	2 141 211	0
Banques et institutions financières (A)	24 544 784	29 521 715
Caisse	86 891	2 701
Sous-total	60 731 909	48 010 783

(A) : Banques et institutions financières

BMCI UNIVERSITE	542 541,09
ATTIJARI BANK	1 308 495,68
MAURIPOST	10 187 439,00
BMI	3 973 154,00
NBM	179 270,00
BCI	427 607,00
S G M	580 329,07
EL AMANA	1 406 806,00
BPM 20017	2 500 001,95
MAURISBANK	151 319,00
ORA BANK	3 287 820,84
TOTAL	24 544 783,63

2 – PASSIF

NOTE 3 : SITUATION NETTE

La rubrique «Situation nette » enregistre au 31 Décembre 2019, un solde négatif **31 952 360 MRU** contre **39 627 448 MRU** au 31 Décembre 2018 ; soit une diminution de **71 579 808 MRU** et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2019</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2018</i>
Subventions d'équipement	67 960 613	51 010 167
Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat	-13 443 863	- 9 077 018
Report à Nouveau solde débiteur	-11 847 780	- 9 165 183
Report à Nouveau solde créditeur	9 542 078	9 542 078
Résultat de l'exercice (Déficit)	-84 163 409	- 2 682 597
SITUATION NETTE	- 31 952 360	39 627 448

NOTE 4 : DETTES A COURT TERME

La rubrique «dettes à court terme» enregistre au 31 Décembre 2019, un solde de **149 267 706 MRU** contre **52 383 170 MRU** au 31 Décembre 2018 ; soit une augmentation de **96 884 536 MRU** et se détaille comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2019</i>	<i>Montant (MRU) AU 31/12/2018</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	48 882	48 882
Etat et autres collectivités publiques	149 218 824	50 241 274
Banques et institutions financières		2 093 014
Sous-total	149 267 706	52 383 170

3 – CHARGES

NOTE 5 : CHARGES

Les Charges s'établissent au 31 décembre 2019 à **138 062 041 MRU** contre **119 864 621 MRU** au 31 Décembre 2018 soit une augmentation de **18 197 421 MRU** et se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Achats d'approvisionnement non stockés	10 198 135	5 193 308
Charges externes liées à l'investissement	10 056 514	10 698 652
Charges externes liées à l'activité	18 530 702	12 671 539
Charges et pertes diverses	14 130 842	14 345 581
Frais de personnel	80 779 003	72 853 419
Dotations aux amortissements et provisions	4 366 845	4 102 122
Total	138 062 041	119 864 621

4 – PRODUITS

NOTE 6 : PRODUITS

Les Produits s'élèvent au 31 décembre 2019 à **53 898 633 MRU** contre **117 182 023 MRU** au 31 décembre 2018 soit une diminution de **63 283 390 MRU** et se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2019 (MRU)	31/12/2018 (MRU)
Subvention d'exploitation et d'équilibre	49 531 788	113 079 901
Quote-part des subventions virées au compte de résultats	4 366 845	4 102 122
Total	53 898 633	117 182 023